

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Séance du 22 avril 2010

L'an deux mille dix

et le 22 avril 2010,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique -. MME EYRAUD Marlène - M.PETITJEAN Daniel - MMES HENRY Mireille - GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**
MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie – MELLES DUQUESNAY Charlène - AMBROSIO Angélique - MME CUCCIA Andrée - MM. BONO Guy - LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MM. BERNOT Georges - BELLAHCENE Abdelhak - MME IBANEZ-QUENIN Stéphanie – MELLE BEUCHAT Danielle - MME MICHEL Françoise

ABSENTS : M. BERTON Christian

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 45/10 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2010-2013- SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHONE

Mme GILLES expose :

Par délibérations n°13/07 et n° 18/08, la Commune a signé un Contrat Enfance Jeunesse sur les années 2006 à 2009 et un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône développant ainsi la politique enfance et jeunesse de la Commune.

En considération des besoins de la population, la Municipalité souhaite poursuivre le développement de la politique en faveur des enfants et des jeunes par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010-2013.

Suite délibération N°45/10

Le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales à travers la signature de ce Contrat Enfance Jeunesse permettrait de développer des actions nouvelles ainsi que d'étendre des actions actuelles.

Parmi ces actions nouvelles, il est prévu une augmentation de vingt places sur l'établissement d'accueil de jeunes enfants, l'organisation de formations au BAFA, ainsi que la création d'un relais assistantes maternelles (portage à définir).

Les extensions d'actions antérieures concernent quant à elles les séjours petites vacances, les séjours vacances d'été, l'augmentation de vingt places pour l'accueil de loisirs sans hébergement (sur l'année et sur les petites et grandes vacances).

En conséquence, Mme GILLES demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer un Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de quatre ans.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 22 avril 2010.

LE MAIRE